

# LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) retranscrit le projet politique de la commune. Au cours d'un atelier de travail les élus se sont exprimés sur différentes thématiques qui doivent obligatoirement être abordées dans le PADD : mobilité, déplacements, environnement, commerces, habitat, développement urbain, économie, paysage, patrimoine, tourisme, ... Les élus ont ainsi affirmé leur vision pour le devenir du territoire.

Ce projet a été débattu en Conseil Municipal lors de la séance du 22 Mai 2025. La commune peut désormais sursoir à statuer sur les demandes d'autorisation d'urbanisme. Cet outil, qui doit être vu comme une mesure de sauvegarde, permet de suspendre l'octroi d'une autorisation d'urbanisme dans les cas où le projet du pétitionnaire serait de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse la mise en oeuvre du futur Plan Local d'Urbanisme.

## RENFORCER LES CONDITIONS D'ACCUEIL POUR UNE VIE A L'ANNÉE ET PRÉSERVER L'ESPRIT «VILLAGE»

### Relancer la croissance démographique en se tournant principalement vers le logement permanent

- S'inscrire dans un scénario de développement positif et accueillir environ 120 logements permanents sur la durée de vie du PLU (12 ans).
- Lutter contre le phénomène d'érosion du parc permanent et ainsi garantir l'accès aux logements à la population, en inscrivant des servitudes de logements permanents.

### Adapter l'offre d'habitat et répondre à la diversité des besoins de la population locale

- Renforcer la diversité du parc d'habitat et proposer des logements pour toutes les catégories de la population afin de répondre à des besoins de plus en plus hétérogènes en variant les typologies en matière de formes, de taille et de statut.

### Conforter et développer l'armature des équipements, commerces et services de proximité

- Soutenir et maintenir les activités commerciales et de services en préservant et protégeant les rez-de-chaussée de l'hypercentre et des Verneys dédiés à ces activités.
- Maintenir les équipements en place et permettre leur évolution.
- Favoriser l'implantation des équipements, des services et des commerces dans le centre-bourg.

### Fluidifier les déplacements et améliorer le stationnement

- Désengorger le village, réduire le trafic et diminuer autant que possible le recours à l'autosolisme. Pour ce faire la commune souhaite fluidifier la circulation en optimisant les différents flux et en repensant les sens de circulation dans le centre-ville. Elle souhaite également conforter l'offre de transport alternative et notamment l'offre de navette, et faciliter les liaisons avec la vallée en menant une réflexion sur l'accès au village-station.
- Favoriser et encourager les déplacements doux en mettant en place un maillage piéton et cycle à l'échelle de la station inter-hameaux, en valorisant et renforçant les continuités piétonnes dans le centre, et en portant une attention particulière à la qualité de ces espaces (sécurité, confort d'usage, signalétique, ...)
- Revoir et améliorer l'offre de stationnement en créant une offre complémentaire en entrée de village pour soulager l'hypercentre de la fonction de stationnement.

## PÉRENNISER ET DÉVELOPPER LE MODELE ÉCONOMIQUE LOCAL

### Consolider et diversifier l'économie touristique pour répondre aux défis de demain

- Poursuivre les efforts engagés au cours des dernières années et tendre vers un tourisme «toute saison»
- Conforter l'offre hivernale en modernisant et sécurisant le domaine skiable : amélioration des équipements du domaine skiable, restructuration du domaine skiable.
- Diversifier les activités hivernales parallèles au ski et hors ski en valorisant les fronts de neige et les espaces destinés à l'évènementiel.
- Renforcer le positionnement sportif de Valloire en toute saison en renforçant l'offre et la politique cyclo, en adaptant le domaine skiable à la pratique du VTT, en valorisant les sentiers et chemins de randonnées, en complétant l'offre d'équipements existants.

### Renforcer l'offre d'hébergement durablement marchand

- Freiner la construction de résidences secondaires et permettre la création de lits durablement marchands.
- Préserver les hôtels, les centres de vacances et les maisons familiales en interdisant leur changement de destination.
- Inciter à la remise sur le marché des résidences secondaires sorties du secteur marchand.
- Mobiliser en priorité le parc de logements touristiques existant en incitant à la réhabilitation des lits froids.
- Assurer une montée en gamme de l'offre et garantir la qualité de l'hébergement face aux nouvelles attentes de la clientèle, en proposant une nouvelle offre encore non présente sur le territoire.

### Soutenir l'activité artisanale locale

- Maintenir la zone artisanale de la Bonne Eau et permettre son développement
- Proposer aux artisans des capacités de stockage et d'entreposage en dehors des secteurs urbanisés afin d'améliorer et de faciliter leurs conditions de travail et prévoir une zone permettant le stockage des matériaux inertes (projet ISDI).
- Faciliter l'installation et le développement des activités économiques dans le tissu urbain en autorisant les activités non nuisantes.

### Préserver l'activité agricole vecteur d'une dynamique économique et sociale

- Maintenir les terres agricoles de qualité et les surfaces exploitées en limitant la consommation d'espaces.
- Protéger les conditions d'exercice de l'activité en maintenant les terres autour des exploitations, en préservant les accès aux terres, en maintenant la fonctionnalité des bâtiments et en permettant leurs évolutions.
- Faciliter l'installation de nouvelles exploitations.
- Renforcer les circuits courts et garantir une proximité entre production et consommation en permettant la création de locaux accessoires de vente.
- Faciliter la diversification de l'activité en renforçant les liens entre tourisme et agriculture et en développant une offre agritouristique.

## PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

### Préserver l'armature écologique du territoire

- Protéger rigoureusement les espaces de grandes richesses écologiques : le réseau de zones humides et leur espace de bon fonctionnement, les cours d'eau et leurs berges, les lacs et leurs abords, les secteurs identifiés comme Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique ou encore les zones de présence sensible du tétras lyr.
- Maintenir la fonctionnalité des corridors écologiques qui permettent le déplacement des espèces d'un massif à l'autre.
- Protéger les espaces de nature dit «ordinaire» à dominante agricole, forestière et naturelle.
- Préserver et rétablir les trames noires en limitant l'éclairage nocturne et en réduisant les pollutions lumineuses.

### Protéger et valoriser les ressources naturelles

- Protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers en réduisant la consommation de ces espaces en densifiant en priorité l'enveloppe urbaine actuelle et en limitant l'étalement urbain.
- Maintenir l'activité agricole et préserver les espaces agricoles stratégiques qui participent à la mise en oeuvre de la stratégie alimentaire définie sur le territoire de la Maurienne.
- Préserver la ressource en eau, aussi bien en qualité qu'en quantité et s'assurer de la bonne adéquation entre les différents besoins et la ressource.

### Prendre en compte les risques naturels et limiter les risques de pollution

- Localiser les lieux d'urbanisation et leur niveau de développement en fonction des risques en limitant strictement l'urbanisation dans les secteurs d'aléas naturels afin de réduire le risque à la source.
- Tenir compte du risque d'inondation lié à la Valloirette en maintenant des zones d'expansions des crues.
- Limiter l'imperméabilisation liée aux différents aménagements urbains afin de diminuer les concentrations d'écoulement et favoriser la diffusion des eaux de ruissellement.
- Protéger les différents captages afin de maîtriser les risques pour la santé humaine.
- S'assurer d'un traitement de qualité des eaux usées afin d'éviter la pollution des sols et des nappes phréatiques.
- S'inscrire dans une approche globale de gestion des déchets.

### Agir en faveur de la transition énergétique

- Réduire les consommations et renforcer les économies d'énergie en accompagnant et encourageant les rénovation thermique et énergétique des constructions, en soutenant favorisant la construction de bâtiment économes en énergie.
- Faciliter la mise en place des dispositifs de production d'énergie renouvelable en accélérant le déploiement de l'énergie solaire, en pérennisant les installations de production d'énergie hydraulique existantes, en permettant le développement de nouveaux projets de microcentrale ou encore le projet de Station de Transfer d'Energie par Pompe.

## MAINTENIR LES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

### Valoriser le grand paysage

- Maintenir les grandes structures paysagères du territoire en protégeant les terres agricoles, les prés de fauches et les prairies d'alpage, en maintenant les espaces dominés par la végétation et notamment les surfaces boisées, en maintenant les coupures vertes et paysagères entre les hameaux et le centre-bourg, en soignant les franges entre les espaces urbains et les espaces agricoles.
- Maintenir les points de vue remarquables sur les lieux habités et le grand paysage.
- Valoriser les sites emblématiques de la commune tels que les cols du Télégraphe et du Galibier, ou encore les hameaux historiques.

### Mettre en valeur l'identité de Valloire à travers son patrimoine

- Préserver la morphologie initiale des villages isolés.
- Permettre et faciliter la reconstruction qualitative des ruines dans les hameaux de Bonnenuit et de Poingt-Ravier afin de préserver l'existence de ces groupements bâtis.
- Identifier les différentes typologies de patrimoine bâti et accompagner leur évolution. Il s'agira d'assurer la réhabilitation qualitative de ces constructions qui témoignent de l'histoire de Valloire en permettant leurs évolutions par des principes adaptés et le maintien de leurs caractéristiques architecturales.
- Protéger le petit patrimoine vernaculaire et religieux, tel que les chapelles, les croix et les oratoires.
- Mettre en valeur le patrimoine agropastoral et d'estive en identifiant, protégeant et permettant la reconstruction les chalets d'alpage.

### Préserver et renforcer la qualité du cadre urbain de la commune et maintenir son caractère authentique

- Retravailler et mettre en valeur les espaces publics de la commune en adaptant les aménagements aux pratiques estivales et hivernales.
- Protéger les parcs et jardins privés et renforcer la végétalisation du bourg.
- Garantir l'insertion architecturale et paysagère des nouvelles constructions aux tissus bâtis existants.